



lescolibrisdub Beauvaisis@gmail.com

[f Les Colibris du Beauvaisis](#)

[@ lescolibrisdub Beauvaisis](#)

À l'attention de Mr Augustin Ferté,
commissaire enquêteur
dans le cadre de la Consultation
parallélisée modernisation
de l'aéroport de Paris-Beauvais,

Le 11 septembre 2026,

Monsieur,

Les Colibris du Beauvaisis – collectif citoyen, apolitique et indépendant d'habitants s'élevant contre le projet d'extension de l'aéroport de Beauvais-Tillé – mènent une action de terrain dans les communes du Beauvaisis, avec l'intention :

- d'apporter une information objective ;
- d'écouter et faire entendre les voix des habitants ;
- de compter le nombre d'inscrits par commune s'opposant à l'extension démesurée de l'aéroport et de l'augmentation du trafic aérien, sur la base de pétitions ;
- de valoriser la spontanéité d'actions groupées et individuelles à l'échelle locale.

L'action a commencé au Mont Saint Adrien en 2024 avec une pétition contre le projet d'extension. Depuis, les habitants d'autres communes ont rejoint l'initiative : Fouquénies, Saint Germain la Poterie, Savignies, Tillé, Troissereux, Agnetz, Campdeville (Milly-sur-Thérain)...

Dans le cadre de la consultation publique démarrée le 15 juin et s'achevant le 15 septembre 2026, le collectif informe des résultats de cette démarche.

La méthodologie est la suivante :

- **une pétition par commune** — pour avoir une vision ultra-locale des avis des habitants et pour offrir un outil aux Conseil municipaux qui prennent position dans leurs initiatives contre le projet d'extension ;
- **les signatures comptabilisées sont celles des majeurs inscrits sur les listes électorales** — avec l'objectif de représenter une majorité électorale ;
- **tous les avis sont pris en compte** — qu'ils soient pour ou contre l'extension ;
- **les observations et demandes formulées dans les différentes pétitions ont une base commune et documentée** — avec des sources d'informations provenant du SMABT, de Bellova, de la Communauté d'agglomérations du Beauvaisis, de services de l'État, d'organismes scientifiques nationaux et internationaux, d'organisations environnementales, et de l'ADERA ; les pétitions peuvent toutefois présenter des doléances propres à leur situation, sur la question environnementale notamment ;
- **le porte à porte comme moyen pour récolter les signatures** — pour favoriser les échanges directs avec les habitants et la transmission des informations.

Les principales doléances et demandes des pétitions sont :

- **le constat de l'augmentation des nuisances sonores, des pollutions de l'air ;**
- **le refus de la destruction de la qualité de vie des habitants ;**
- **les risques d'impacts irréversibles d'un tel projet sur l'environnement ;**
- **le respect des articles 1 et 7 de la Charte de l'environnement** — qui inscrit dans la loi « le droit de vivre dans un environnement respectueux de la santé » et « le droit de participer à l'élaboration de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » ;
- **un retour et une limitation du trafic aérien entre 25 000 et 32 000 vols / an** — correspondant à une activité aéroportuaire respectueuse des recommandations et objectifs fixés par les Accords de Paris, la COP 21, le GIEC, la Stratégie nationale bas-carbone, le Haut Conseil pour le climat et le Plan climat air énergie territorial du Beauvaisis en matière d'émissions de gaz à effet de serre ;
- **des demandes d'analyses des taux de particules fines, ultra-fines, dioxydes d'azote et de soufre par commune** — avec des comparaisons aux seuils recommandés par l'OMS et des actions concrètes en cas de dépassement ;
- **l'interpellation des Conseils municipaux afin qu'ils votent et soutiennent des motions contraignantes contre le projet d'extension de l'aéroport.**

Les résultats des pétitions à la date du 11 septembre 2026 :

	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de participants	Nombre de signatures contre le projet d'extension	Nombre d'avis pour le projet ou ne se prononce pas	Taux de participation / électeurs inscrits	Proportion de signatures contre / participants
MONT SAINT ADRIEN	542	397	359	38	73 %	90,43 %
FOUQUENIES	326	243	227	16	75 %	93,42 %
SAINT GERMAIN LA POTERIE <small>En cours</small>	381	163	135	28	43 %	82,82 %
SAVIGNIES <small>En cours</small>	663	42	36	6	6 %	85,71 %
HAMEAU CAMPDEVILLE <small>En cours</small>	1 431 (Milly-sur-Thérain)	226	223	3	16 %	98,67 %
Les pétitions initiées dans les communes de Troissereux, Tillé et Agnetz sont en attente des données à cette date.						
TOTAUX	3 343	1 071	980	91	42,6 %	90,21 %

Cordialement,
Les Colibris du Beauvaisis



lescolibrisdubeauvaisis@gmail.com

 [Les Colibris du Beauvaisis](#)

 [lescolibrisdubeauvaisis](#)

PÉTITION

CONTRE LE PROJET D'EXTENSION DE L'AÉROPORT PARIS-BEAUVAIS ET L'AUGMENTATION DU TRAFIC AÉRIEN

SAINT GERMAIN LA POTERIE - 60650

**À l'attention du Préfet de l'Oise,
des élus de Saint Germain la Poterie,
du Président de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis,
et des élus du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé,**

Nous, habitants de Saint Germain la Poterie ,

- marquons notre opposition au projet d'extension de l'aéroport de Tillé, dit Paris-Beauvais, ainsi qu'à l'augmentation considérable de son trafic aérien ;
- constatons une augmentation insupportable des nuisances sonores et visuelles produites par le survol à basse et moyenne altitude de notre commune ;
- refusons la destruction de notre qualité de vie pour favoriser des intérêts privés ;
- alertons sur la dangerosité des émissions produites par la combustion du kérosène impactant la santé de l'ensemble de la population ;
- sollicitons une étude préalable et transparente des taux de particules fines et ultra-fines, carbone, sulfates, oxydes d'azote NOx, dioxyde de soufre SO2, contenus dans l'air de la commune, ainsi que leur comparaison avec les seuils recommandés par l'OMS ;
- alertons des risques d'impacts irréversibles sur l'environnement, en tenant compte de la fragilité de la biodiversité des zones de notre commune classées Natura 2000, pourtant sous protection européenne ;
- relevons l'incohérence et l'incompatibilité du projet avec les objectifs de décarbonation des Accords de Paris de 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone, le Plan Climat Air Energie Territorial du Beauvaisis de 2020, avec les recommandations du GIEC et les efforts réalisés collectivement à l'échelle locale ;

- ressentons l'impact négatif des augmentations de mouvements aériens sur la valeur de l'immobilier dans les communes survolées en basse et moyenne altitudes, signe de dégradation de la dynamique locale et de l'attractivité de notre territoire ;
- dénonçons l'absence de consultation des populations lors de la délégation de service public au SMABT pour la gestion de l'aéroport pendant 30 ans ;
- signalons la déficience de communication sur la concertation organisée par la société d'exploitation de l'aéroport ;
- dénonçons l'enquête publique de la " Consultation parallélisée de modernisation de l'aéroport de Paris-Beauvais " dont la conclusion aura des conséquences déterminantes sur nos vies, alors que le périmètre des études d'impacts est limité à une zone réduite autour de Tillé, excluant notre commune et la majorité des communes impactées.

Dans un tel contexte, nous demandons au Préfet de l'Oise, aux élus de Saint Germain la Poterie, aux élus du SMABT, ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis,

- de soutenir clairement l'opposition de la population au projet d'extension de l'aéroport et d'augmentation du trafic aérien ;
- de garantir le retour au trafic aérien des années 2010-2019, au cours desquelles l'aéroport a atteint un niveau stable, adapté à son échelle selon le maître d'ouvrage (cf. dossier du maître d'ouvrage de la concertation préalable) ;
- de voter et soutenir une motion contraignante protégeant notre santé, notre qualité de vie, et l'environnement contre la pollution de l'air et la pollution sonore.

À Saint Germain la Poterie, le 10 septembre 2026

par les 135 signataires

PÉTITION

CONTRE LE PROJET D'EXTENSION DE L'AÉROPORT PARIS-BEAUVAIS ET L'AUGMENTATION DU TRAFIC AÉRIEN

SAVIGNIES - 60650

**À l'attention du Préfet de l'Oise,
des élus de Savignies,
du Président de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis,
et des élus du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé,**

Nous, habitants de Savignies ,

- marquons notre opposition au projet d'extension de l'aéroport de Tillé, dit Paris-Beauvais, ainsi qu'à l'augmentation considérable de son trafic aérien ;
- constatons une augmentation insupportable des nuisances sonores et visuelles produites par le survol à basse et moyenne altitude de notre commune ;
- refusons la destruction de notre qualité de vie pour favoriser des intérêts privés ;
- alertons sur la dangerosité des émissions produites par la combustion du kérosène impactant la santé de l'ensemble de la population ;
- sollicitons une étude préalable et transparente des taux de particules fines et ultra-fines, carbone, sulfates, oxydes d'azote NOx, dioxyde de soufre SO2, contenus dans l'air de la commune, ainsi que leur comparaison avec les seuils recommandés par l'OMS ;
- alertons des risques d'impacts irréversibles sur l'environnement, en tenant compte de la fragilité de la biodiversité des zones de notre commune classées Natura 2000, pourtant sous protection européenne ;
- relevons l'incohérence et l'incompatibilité du projet avec les objectifs de décarbonation des Accords de Paris de 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone, le Plan Climat Air Energie Territorial du Beauvaisis de 2020, avec les recommandations du GIEC et les efforts réalisés collectivement à l'échelle locale ;

- ressentons l'impact négatif des augmentations de mouvements aériens sur la valeur de l'immobilier dans les communes survolées en basse et moyenne altitudes, signe de dégradation de la dynamique locale et de l'attractivité de notre territoire ;
- dénonçons l'absence de consultation des populations lors de la délégation de service public au SMABT pour la gestion de l'aéroport pendant 30 ans ;
- signalons la déficience de communication sur la concertation organisée par la société d'exploitation de l'aéroport ;
- dénonçons l'enquête publique de la " Consultation parallélisée de modernisation de l'aéroport de Paris-Beauvais " dont la conclusion aura des conséquences déterminantes sur nos vies, alors que le périmètre des études d'impacts est limité à une zone réduite autour de Tillé, excluant notre commune et la majorité des communes impactées.

Dans un tel contexte, nous demandons au Préfet de l'Oise, aux élus de Savignies, aux élus du SMABT, ainsi qu'au Président de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis,

- de soutenir clairement l'opposition de la population au projet d'extension de l'aéroport et d'augmentation du trafic aérien ;
- de garantir le retour au trafic aérien des années 2010-2019, au cours desquelles l'aéroport a atteint un niveau stable, adapté à son échelle selon le maître d'ouvrage (cf. dossier du maître d'ouvrage de la concertation préalable) ;
- de voter et soutenir une motion contraignante protégeant notre santé, notre qualité de vie, et l'environnement contre la pollution de l'air et la pollution sonore.

À Savignies, le 10 septembre 2026

par les 36 signataires

PÉTITION

**CONTRE le projet d'extension de l'aéroport Paris-Beauvais
et CONTRE l'augmentation du trafic**

COMMUNE DU MONT SAINT ADRIEN (60650)

Nous, soussignons, habitants de la commune du Mont Saint Adrien, située à 7,2 km de l'aéroport Paris-Beauvais, impactés par le survol des aéronefs en phase de décollage et d'atterrissage

CONSIDERANT la forte augmentation du trafic aérien au dessus de notre commune qui impacte notre santé, notre qualité de vie et la valeur de nos biens immobiliers

CONSIDERANT la forte augmentation des nuisances sonores (diurnes ou nocturnes) et leurs conséquences sur la santé

CONSIDERANT la dangerosité des particules fines et ultrafines liées à la combustion du kérosène à moins de 8 km de l'aéroport et leur impact dévastateur sur notre santé (carbone, suie, sulfates, oxydes d'azote NOx, dioxyde de soufre SO2...)

CONSIDERANT les très mauvais résultats de la qualité de l'air mesuré par la station mobile installée en Octobre 2024 sur la commune par rapport aux normes 2021 de l'OMS

CONSIDERANT que le projet d'extension du trafic de l'aéroport va à l'encontre des enjeux climatiques de réduction de gaz à effet de serre (GES) des Accords de Paris de 2015, à l'encontre des recommandations des rapports du GIEC, à l'encontre des recommandations du Haut Conseil pour le Climat et à l'encontre des objectifs du PCAET du Beauvaisis voté en 2020

CONSIDERANT que la délégation de service public pour la gestion de l'aéroport par le SMABT, renouvelée pour 30 ans, s'est déroulée dans la plus grande opacité, sans information ni consultation de la population du territoire et sans étude d'impact

CONSIDERANT que le conseil municipal du Mont Saint Adrien, le Maire et le Préfet portent la responsabilité de préserver la santé de la population

DÉPOSONS cette pétition signée par 359 habitants au Commissaire Enquêteur de la consultation parallélisée concernant le projet de modernisation et d'extension de l'aéroport Paris-Beauvais afin de manifester notre opposition au projet ainsi qu'à l'augmentation du trafic aérien associée. Nous demandons :

- une modification de la trajectoire proche de notre commune qui subit de part sa situation géographique des nuisances sonores importantes -qui s'étalent sur une longue durée par évènement- et une pollution de l'air documentée impactant notre santé et qui subit un nombre importants de survols.
- un plafonnement du trafic à 32000 mouvements.
- que soit respectée notre liberté fondamentale : le "droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" (droit consacré dans la Charte de l'environnement adoptée en 2004) en obligeant la société Bellova à réduire drastiquement la pollution sonore et la pollution de l'air sur notre territoire.

Des risques majeurs pour la santé dans un rayon de 10 km autour de l'aéroport

De quels polluants dangereux parle-t-on ?

	Sources d'émissions	Moyennes annuelles			
		Normes retenues en 2024	Seuils recommandés par l'OMS	Relevé sonde mobile Mont St Adrien	Relevé sonde aéroport Tillé
PM ₁₀	Particules de moins de 10 ou de 2,5 micromètres :	20 µg/m³	15 µg/m³	39,67 µg/m³	23,81 µg/m³
PM _{2,5}	phase de roulage, moteur au ralenti, abrasion des pneus, freinage	10 µg/m³	5 µg/m³	24,16 µg/m³	30,55 µg/m³
NO ₂	Dioxyde d'azote : toutes combustions carburants	20 µg/m³	10 µg/m³	18,21 µg/m³	19,86 µg/m³

Sources sources d'émissions de polluants : Bilan station mobile de mesure 2024 de l'aéroport Paris-Beauvais, page 15, disponible sur lemontsaintadrien.fr

Sources seuils officiels de l'OMS : Tableau comparatif des directives européennes de 2004 et 2008, des normes retenues en 2024 et des seuils recommandés par l'OMS en 2021, www.paca.developpement-durable.gouv.fr/adoption-de-la-nouvelle-directive-europeenne-sur-a16075.html, page internet consultée le 11/07/2025

Sources relevés des sondes du Mont Saint Adrien et de l'aéroport Tillé : Bilan station mobile de mesure 2024 de l'aéroport Paris-Beauvais, page 19, disponible sur lemontsaintadrien.fr